

LA MAISON DU GARDIEN



Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
3, avenue Maurice Chupin - B.P. 50224 - 17304 ROCHEFORT CEDEX
Tél : 05.46.82.17.80

Afin de soutenir la création artistique, l'emploi culturel et dynamiser l'offre culturelle sur le territoire, les élus de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) ont décidé, lors du conseil communautaire du 20 juin 2013, de faire de la maison du Gardien un lieu destiné à l'accueil d'artistes en résidence de création, à l'accueil de différents acteurs culturels agissant dans le cadre de manifestations réalisées sur le territoire (artistes...)



D

Communauté d'Agglomération Rochefort Océan
3, avenue Maurice Chupin - B.P. 50224 - 17304 ROCHEFORT CEDEX
Tél : 05.46.82.17.80

MODE DE FONCTIONNEMENT

- ✓ La mise à disposition sera faite à titre gracieux pour des projets portés par des acteurs culturels du territoire et de trois jours au moins.
- ✓ Une demande, sous forme de courrier, devra obligatoirement être reçue un mois avant le début des dates désirées.
- ✓ Une convention sera établie entre la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et les demandeurs
- ✓ Un état des lieux sera établi à chaque entrée et sortie d'occupation
- ✓ Un jeu de clé sera remis pour chaque chambre occupée

1. La mise à disposition:

La maison du Gardien se situe rue Maurice Chupin au sein du Parc des Fourriers, à Rochefort. Elle peut accueillir jusqu'à 6 personnes, (2 chambres de 2 personnes lits twins 190x90), un salon/chambre (2 personnes), une cuisine et deux salles d'eau équipées. Les locaux sont mis à disposition en l'état. Seul le bâti est concerné par cette mise à disposition. Le terrain, délimité par les haies, appartenant à la villa est inclus dans la jouissance des lieux. Le stationnement des véhicules se fera sur les parkings publics du Parc des Fourriers.

- Demande par courrier:

Cette demande devra être adressée à la direction culture de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et ce 4 mois avant les dates d'occupation demandées.

Ce courrier donnera le type du projet, le nombre de personnes concernées, les dates d'occupation désirées.